

**RAPPEL**

# Les démarches administratives pour embaucher un apprenti

- Déclaration Préalable À l'Embauche (DPAE)
- Prendre rendez-vous à la Médecine du Travail pour la visite médicale d'embauche
  - Transmettre le contrat d'apprentissage à l'OPCO
- Demander à l'Inspection du Travail et / ou Préfecture, si l'apprenti est mineur les dérogations et les autorisations nécessaires